

mettre ces décisions en pratique. Toutefois, vu les soldes qui existent aux termes de certains postes du crédit, on estime maintenant qu'il ne faudra qu'un montant supplémentaire de 35 millions, comme on l'indique au présent crédit, et que cette somme suffira aux dépenses de direction et d'entretien de l'armée pour l'année financière en cours.

Les affectations initiales auxquelles des fonds doivent s'ajouter figurent à la page 14 des détails imprimés. On y constatera que le crédit principal est celui de la solde et des indemnités, qui absorbe \$27,120,000 du montant total requis.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, sur les \$1,631,857,000 dont, selon lui, son ministère a besoin en tout pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, le ministre pourrait-il nous dire quel montant a été ou sera dépensé pour la solde et les indemnités et pour l'entretien et quel montant aura été dépensé en équipement à la fin de l'année?

L'hon. M. Harkness: Il me faudrait faire ce calcul. Je puis obtenir ces renseignements sous peu à l'intention de l'honorable député. Je crois qu'il se trouve des fonctionnaires dans la tribune qui viendront me les fournir d'ici quelques minutes.

L'hon. M. Hellyer: En attendant, une autre question. Le ministre pourrait-il dire au comité quels crédits ont été excédentaires et de quels crédits sont venus les fonds qui ont servi à défrayer le cours de survivance?

L'hon. M. Harkness: Pour ce qui est de ce crédit en particulier, il y a un excédent de \$225,000 à l'égard des services professionnels et spéciaux, commissaires et autres services. De plus, sous le crédit concernant le téléphone, les télégrammes et autres services de communication, un montant de \$902,000. Au chapitre des fournitures et approvisionnements, il y a un montant de \$200,000 pour le combustible nécessaire au chauffage, à la cuisson et aux générateurs. Dans le montant prévu pour les fournitures de médecins et de dentistes, il y a un montant de \$125,000. Pour la réparation et l'entretien de l'équipement, un montant de \$453,000. Le crédit concernant les services municipaux et les services d'utilité publique comprend un montant de \$200,000.

L'hon. M. Hellyer: Ce que cette réponse ne me dit pas, c'est d'où vient la somme de 45 millions qui serait nécessaire si elle n'était pas transférée à d'autres postes du budget.

L'hon. M. Harkness: Pardon, monsieur le président. Je pensais que l'honorable représentant voulait savoir d'où venaient les montants excédentaires à l'égard de ce crédit. Par suite des excédents, dans ce crédit, au

lieu de demander 37 millions, nous ne demandons qu'à peu près 35 millions.

En général, l'excédent concerne surtout les programmes d'immobilisations de l'Armée et de la Marine et le crédit touchant la direction et l'entretien de l'Aviation Royale du Canada. Ces trois crédits constituent le gros de la somme qui dépassera, pensons-nous, les prévisions que nous avons préparées il y a bien plus d'une année.

L'hon. M. Hellyer: En parlant de programmes d'immobilisations, le ministre veut dire l'équipement, n'est-ce pas?

L'hon. M. Harkness: L'achat d'équipements, la construction de bâtiments, l'acquisition de terrains, etc.

L'hon. M. Hellyer: Est-ce vrai que l'acquisition de nouveaux équipements a été diminuée en vue de réserver des fonds pour soldes, indemnités et entretien?

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur le président, les fonds ne peuvent être transférés d'un crédit à l'autre. Voilà pourquoi nous demandons l'approbation de ce crédit-ci. Si nous pouvions transférer des fonds du crédit d'immobilisations à celui de la direction et de l'entretien, nous demanderions 16 millions au lieu des 66 millions de dollars représentés par les deux crédits.

L'hon. M. Hellyer: Cela est exact mais, de tous les crédits de la défense pour l'année, le montant qu'on se propose maintenant de dépenser pour le matériel est sensiblement moins élevé que celui qui a été indiqué en septembre dernier, et le montant qu'on dépense pour les soldes, les indemnités et l'entretien s'est accru sensiblement. Je me demande si le ministre pourrait nous dire maintenant quels sont les effectifs et dans quelle mesure ils se rapprochent des nouveaux maximums qui ont été autorisés l'automne dernier.

L'hon. M. Harkness: En ce qui concerne le premier point, je tiens à préciser encore une fois, monsieur le président, que la majeure partie de la différence prévue est répartie entre les trois crédits, savoir le crédit de direction et d'entretien, à l'exception du matériel, pour l'ARC; le crédit d'immobilisations pour la Marine, ce qui dans une large mesure résulte de livraisons plus lentes que prévues en ce qui concerne les navires de la Marine; et en dernier lieu, le crédit d'immobilisations pour l'Armée. Une bonne partie—mais je devrais peut-être attendre d'avoir les chiffres—une partie tout au moins résulte de dépenses plus faibles que prévues pour l'acquisition de terrains et la construction de bâtiments.

M. Winch: Je veux poser une question à propos du crédit 644. Dans le détail (page 14)